

N° DEC-2024/02

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

DECISION DU MAIRE DE SIGNER UN CONTRAT DE CESSIION DE DROITS DE REPRESENTATION POUR LE SPECTACLE « ON NEZ DES FEMMES ! » QUI SE DEROULERA LE VENDREDI 8 MARS 2024

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

VU le contrat de cession de droits proposé par l'association « LA FONTAINE AUX IMAGES » ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : De signer un contrat de cession de droits de représentation avec l'association « LA FONTAINE AUX IMAGES » (sise 3 allée Fernand Lindet - 93390 CLICHY-SOUS-BOIS) relatif au spectacle « On nez des femmes ! » ;

ARTICLE 2 : Dit que deux (2) représentations seront proposées le vendredi 8 mars 2024 l'une à 15h00 et la seconde à 20h00 à la salle Jean-Baptiste Corot ;

ARTICLE 3 : Dit que le montant de la prestation sera de 3 009,90 € net (trois mille neuf euros et quatre-vingt-dix cents) ;

ARTICLE 4 : De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un donner acte. Un extrait est affiché à la Mairie.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 5 février 2024

Décision affichée le :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture, de la publication et de l'affichage

08 FEV. 2024

Le Maire



Patrick RAUSCHER